



Communiqué de presse

Mercredi 13 Décembre 2017 – 15h00



Objet : La santé au travail, l'affaire de tous ! De nouvelles entreprises signataires de la charte d'engagement « Entreprise active pour la santé de ses salariés »

Ce mercredi 13 Décembre, le Dr Jacques Raynal, ministre des solidarités et de la santé, co-signera avec les représentants de sept nouvelles entreprises locales volontaires, une charte qui encourage la mise en place d'actions en faveur de la promotion de l'alimentation équilibrée et de la pratique de l'activité physique auprès de leurs salariés.

Une démarche adaptée à un contexte préoccupant en termes de santé

En Polynésie française, **70% de la population adulte est en surpoids**. Afin d'inverser la tendance et d'agir sur les nombreux facteurs de risque qui influencent négativement l'état de santé de la population (sédentarité, consommation d'aliments néfastes pour la santé, alcoolisme, rythmes alimentaires, stress, etc.), il est nécessaire d'agir sur différents fronts. Le Ministère et la Direction de la santé, suite à une évaluation du programme Obésité en 2015, ont considéré la **promotion de la santé comme un axe dominant et transversal qui prône des environnements favorables à l'alimentation, à un mode de vie physiquement actif, à la prévention des problèmes reliés au poids, au maintien et à l'amélioration de la santé par chacun.**

Le lieu de travail constitue un terrain privilégié pour sensibiliser une partie de la population que sont les salariés. Dans ce cadre, la Direction de la santé a mis en œuvre une démarche auprès des salariés d'entreprises locales qui vise à encourager l'adoption de comportements de vie sains, en particulier sur l'alimentation équilibrée et la pratique régulière d'une activité physique.

Il est démontré en effet que la promotion de saines habitudes de vie sur le lieu de travail peut avoir des effets bénéfiques pour améliorer la santé globale des employés, leur bien-être et de façon indirecte la santé des familles, et contribue également à une meilleure productivité de l'entreprise. Promouvoir la santé au travail est une manière positive pour les entreprises d'optimiser la gestion des ressources humaines et de prévenir les difficultés directement en lien avec l'état de santé des salariés. Il se conjugue avec la performance et la culture d'entreprise.

Un réseau d'entreprises actives (EA) qui se développe de plus en plus

En février 2017, 4 entreprises privées (*Newrest, Interoute, Intercontinental Bora Bora Resort et Spa et SIPAC*) ont signé la charte d'engagement des entreprises actives pour la santé des salariés. Ils ont rejoint le réseau des EA déjà composé depuis 2015 de 8 entreprises à savoir *Air Tahiti Nui, Hôtel Le Méridien, Electricité de Tahiti, Hôtel Intercontinental Tahiti, Polynésienne des Eaux, Tahitienne de Secteur Public, Brasserie de Tahiti et la Caisse de Prévoyance Sociale*. Ils bénéficient d'un **accompagnement de terrain par la Direction de la santé** dans la mise en œuvre d'actions favorables à l'adoption de comportements de vie sains avec une déclinaison de mesures en faveur de l'alimentation et de l'activité physique.

Aujourd'hui, les actions se poursuivent et les EA sont toujours très actives pour la santé de leurs salariés. Le réseau s'agrandit encore en cette fin d'année 2017 avec l'arrivée de **7 nouvelles entreprises signataires de la charte d'engagement**.

Sous la supervision technique du Département des programmes de prévention, les entreprises signataires de la charte seront accompagnées à chacune des étapes de la démarche en fournissant un soutien méthodologique et une aide à la prise de décision.

Les entreprises qui s'engagent



Contact presse : Pauline NIVA, Département des programmes de prévention.

Tel : 40 48 82 00 – pauline.niva@sante.gov.pf